

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 19

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

forcer le passage de la rivière ; un retour offensif à la baïonnette sur ces colonnes désorganisées et quelques charges de cavalerie ont terminé l'engagement ; à deux heures les troupes étaient de retour au camp.

Le duc de Cambridge a pris congé de l'empereur le mardi ; le lendemain l'empereur est parti pour Stuttgart.

Ce n'est pas sans motif, dit le correspondant du *Constitutionnel*, que nous donnons à nos lecteurs, sans en rien retrancher, ces résumés des travaux accomplis par le corps d'armée du camp de Châlons. Pour les militaires, comme pour les personnes les moins versées dans la science de la guerre, ces manœuvres comportent un tel caractère de netteté, de clarté, de précision, que les uns comme les autres ne peuvent manquer d'en être également frappés.

C'est en quelque sorte une école nouvelle qui se fonde au camp de Châlons, et la division adoptée dans chaque opération est à elle seule tout un enseignement :

Amener les troupes sur le champ de bataille, les disposer pour le combat, les conduire et les manier pendant l'action, tels sont les trois termes qui résument toute la science des armes. C'est en vue de ces trois circonstances nécessaires et distinctes que l'instruction doit être dirigée, que les mouvements des différentes armes doivent être combinés. Les principes une fois posés dans cet ordre d'idées deviennent invariables, quel que soit le nombre des troupes qui doivent combattre, quelles que soient les difficultés que l'on a à surmonter.

Manœuvrer d'après un plan arrêté d'avance, et sur une hypothèse vraisemblable ; adopter un plan d'opérations embrassant la défense comme l'attaque, et dans lequel la tâche de chaque général est indiquée quant à ce qui regarde son concours à l'ensemble de l'opération, mais en lui laissant, dans la mesure de cette tâche, la latitude suffisante pour obéir à ses propres inspirations, suivant les circonstances du moment et la nature du terrain ; telle est l'instruction raisonnée et logique que les troupes et les officiers doivent trouver dans un camp. Alors seulement les manœuvres sont instructives, attachantes ; ce ne sont plus des déploiements, des changements de front, des attaques sans objet, des charges à fond sur un ennemi invisible, des évolutions mécaniques, en un mot, exécutées au bruit de l'artillerie. Tout y prend le caractère d'une véritable opération militaire, et l'étranger qui assisterait à ces importantes leçons, rapporterait dans son pays l'idée que l'armée française n'est pas moins redoutable par son instruction et la science de ses chefs, que par sa force numérique et sa puissante organisation.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a définitivement composé la commission chargée de préavisier sur les propositions des conférences d'Aarau et de Saint-Gall, en matière militaire, des chefs des armes spéciales, savoir : MM. le général Dufour, inspecteur en chef du génie ; Fischer de Reinach, inspecteur de l'artillerie ; de Linden, instructeur-chef de la cavalerie ; Muller de Zoug, colonel des carabiniers. Outre les représentants des armes spéciales, le Conseil fédéral a nommé, en qualité de membres de la commis-

sion : MM. les colonels fédéraux Bontems (Vaud), Egloff (Thurgovie), Ziegler (Zurich), Kurz (Berne), Veillon, Charles (Vaud), Stehlin (Bâle), Ott (Zurich) et Fogliardi (Tessin).

**Genève.** — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du département militaire, a fait les nominations et promotions ci-après dans l'infanterie, savoir :

1° Sont nommés au grade de commandant de bataillon : MM. les majors Poncy, François (au 20<sup>e</sup>), et Demaurex, Félix.

2° Sont nommés au grade de capitaines, les lieutenants : MM. Jacot, Pierre-Samuel. — Vignier, Charles. — Ruff, Jean-Pierre. — Viande, Auguste. — Vivien, Jacques-David.

3° Sont promus, par ancienneté, au grade de lieutenant, MM. les premiers sous-lieutenants : Plan, Philippe. — Dupont, Pierre-Justin. — Goncet, Jean-Marc. — Moulinié, Jean-Jacques. — Golay, Pierre-Abraham. — Vieux, Jacques-David. — Magnin, Clément. — Bieri, Frédéric. — Bauer, Pierre-Louis. — Blanc, Louis-Félix. — Chantre, Paul-Aimé. — Millenet, Jean-Antoine.

4° Sont promus, par ancienneté, au grade de premier sous-lieutenant : MM. Wakerlin, Louis. — Rosselet, Louis-Samuel. — Pommier, Samuel. — Fitting, Guillaume. — Thormeyer, Henri. — Meyer, François-Léon. — Burnet, Louis. — Paillard, Jean-Jules. — Mottet, Auguste. — Demaurex, Jules. — Troyon, Louis-David. — Crivelli, Antoine.

5° Est nommé au grade de second sous-lieutenant d'infanterie d'élite : M. Mulhauser, Albert, caporal.

6° Est nommé au grade de capitaine dans l'état-major, M. le lieutenant Bergeon, Henri, adjudant de place.

Ces promotions ont été faites pour constituer le cadre d'un nouveau bataillon, qui devra servir de pépinière pour former le contingent dû à la Confédération.

Ce bataillon sera mis au grand complet au printemps prochain, par suite du recrutement de l'année. Il portera le titre de bataillon d'élite cantonale; il sera placé sous les ordres de M. Demaurex, promu du grade de major à celui de chef de bataillon. Ont été appelés à prendre le commandement des six compagnies : MM. John Périer, capitaine quartier-maître au 125<sup>e</sup>; Zélim Jacot, lieutenant au 20<sup>e</sup>; Auguste Viande, J.-P. Ruff, Ch. Vignier et J. Vivien, lieutenants au 84<sup>e</sup>, promus au grade de capitaines. M. Herr remplira les fonctions de capitaine quartier-maître et M. Moulinié fils celles de lieutenant aide-major du bataillon.

**France.** En 1858, le nombre des élèves subira une diminution dans la plupart des écoles militaires. L'École polytechnique en entretiendra 260 et en admettra 130, au lieu de 340 qu'elle entretient aujourd'hui et de 170 qu'elle admettait dans le courant de l'année: la dépense s'élève à 731,742 francs. L'École d'application d'état-major, qui compte 90 sous-lieutenants élèves, n'en aura que 60 en 1858; ils occasionneront une dépense de 279,870 fr. L'École de Saint-Cyr, au lieu 800 élèves entretenus et de 400 admissibles en 1857, n'en possédera que 620 et n'en admettra que 300; le budget de cette école sera de 1,069,80 francs. Quant à l'École d'application de Metz et au Prytanée de la Flèche, ils auront le même effectif, et leur dépense sera de 479,350 fr. pour l'école de Metz et de 455,250 fr. pour le Prytanée. Enfin, l'École de cavalerie de Saumur, pour laquelle 157,500 francs ont été votés, recevra 240 brigadiers élèves instructeurs et une trentaine de maréchaux-ferrants; on sait que le nombre des officiers élèves et celui des officiers et sous-officiers d'instruction sont éventuels.